



Section du Puy-de-Dôme

Rythmes scolaires

Contribution du SNUipp-FSU 63 aux premiers conseils d'école

Publication du 18 octobre 2013

Le SNUipp-FSU 63 met à votre disposition un inventaire de problèmes recensés dans les enquêtes qui lui ont été retournées par les écoles. Ces différents points peuvent être utilisés :

- pour dénoncer les situations difficiles engendrées par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- pour anticiper celles qui se pourraient se poser aux écoles qui devront entrer dans la réforme à la rentrée 2014

1) Etat des lieux à la veille des vacances d'automne

Temps scolaire			
Dimension	Constats	Commentaires	Pistes de réflexion de la section départementale du SNUipp
Elèves	Les horaires de 13h.30 à 15h.30 en élémentaire contraignent et diminuent les temps d'apprentissages		
Elèves	Elèves souvent fatigués à partir du jeudi		
Elèves	Elèves difficilement mobilisables l'après-midi lorsque la pause méridienne est trop longue en élémentaire	2h.45 par exemple	Faut-il que les horaires scolaires de la maternelle soient les mêmes que ceux de l'élémentaire ?
Elèves	Pas de récréation ou de pause l'après-midi		Une pause est indispensable au cours de chaque demi-journée, à l'appréciation de l'équipe pédagogique.
Enseignants Familles	Les enseignants voient moins les parents à la sortie de l'école	Avec l'organisation des TAP, de nombreux élèves ne quittent plus l'école à la fin du temps scolaire.	
Elèves	La classe le mercredi matin engendre une fatigue supplémentaire	Les élèves enchaînent 5 matinées de temps scolaire consécutives. Cette demi-journée supplémentaire supprime la coupure du mercredi.	Pour un meilleur équilibre de la semaine, plusieurs hypothèses peuvent être examinées : 1) Classe le samedi matin 2) Un mercredi sur trois libéré pour les élèves et temps à disposition des équipes d'école 3) ...
Enseignants	La classe le mercredi matin génère de nouvelles contraintes qui ne sont pas compensées par une	Le mercredi devient une journée entièrement travaillée dans la mesure où l'après-midi est consacré à la	Le SNUipp est attaché à la préservation du mercredi après-midi pour du temps personnel

	véritable diminution de l'horaire quotidien	préparation de la classe ou pour participer aux activités de formation continue, en présentiel ou non.	
Enseignants	Les APC ne sont pas autorisées pendant la pause méridienne si elle est inférieure à 2h.00	Cet argument n'était pas évoqué pour l'aide personnalisée.	Si l'argumentation de l'administration nous paraît très discutable, pour autant le fait de placer des activités liées à des apprentissages pendant la pause méridienne ne nous semble pas judicieux en termes de rythmes pour les élèves comme pour les enseignants. Cette logique conduit à revenir à la « semaine Darcos » que nous avons décrite.
Enseignants	Temps d'APC et de TAP simultané	Le risque de conflit d'intérêt et de besoin existe si un élève est inscrit à une activité périscolaire nécessitant une assiduité (exemple atelier théâtre) : quelle est la priorité ?	Ces deux dispositifs ne peuvent être compatibles qu'à condition qu'une véritable concertation existe entre l'école et la collectivité territoriale.
Enseignants	La finalité des APC est discutable	Comme pour l'aide personnalisée, les APC conduisent souvent à ne pas offrir aux élèves le même temps scolaire	Tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un temps scolaire égal pour les apprentissages ainsi que pour l'aide et le soutien dispensés par des enseignants spécialisés (RASSED) ou des maîtres surnuméraires.

Temps périscolaire			
Dimension	Constats	Commentaires	Pistes de réflexion de la section départementale du SNUipp
Familles	Information absente ou imprécise		
Familles	Absence d'interlocuteur municipal direct	Les enseignants (et en particulier les directeurs) ont été souvent obligés d'assurer le relais de la municipalité.	
Elèves	Les TAP conduisent à des temps en grand nombre plus nombreux dans la journée.	Ces temps sont des sources d'excitation et d'énerverment des enfants en raison du manque ou de l'absence d'activité ou d'un taux d'encadrement insuffisant.	
Elèves	Confusion entre les activités d'apprentissages scolaires et les activités de loisirs	Par manque de formation, les intervenants des TAP (animateurs, ATSEM...) proposent aux élèves des activités qui relèvent des programmes d'enseignement.	Le risque de transfert de certaines disciplines aux collectivités territoriales existe. Le SNUipp reste attaché à la polyvalence de l'enseignant du 1 ^{er} degré et à la maîtrise de tous les champs disciplinaires tels qu'ils sont définis par les programmes.
Elèves	Des modalités de choix des activités qui ne répondent ni aux besoins ni aux intérêts des enfants	Quelques exemples qui traduisent l'absence de choix... Deux activités hebdomadaires pour une classe et une période données Tirage au sort Garderie avec matériel à disposition des enfants	
Elèves	Suppression de la récréation de l'après-midi	La récréation de l'après-midi est refusée dans certaines circonscriptions lorsque le temps de classe ne dépasse	Les ATSEM constituent un personnel permanent apte à encadrer les TAP si elles sont formées et en nombre

		pas 2h.00. Cela conduit à enchaîner l'activité scolaire et les TAP sans pause, en maternelle, en raison de l'horaire de service des ATSEM.	suffisant. D'autre part, ces nouvelles missions doivent être reconnues et prises en compte dans l'organisation de leur service.
Elèves Familles	Listes d'élèves absentes ou défaillantes	Cette situation engendre une inquiétude des parents et un engagement des enseignants pour une mission qui ne relève pas de leurs compétences. Ce dysfonctionnement de l'interclasse implique différents niveaux de responsabilité (directeurs, enseignants, mairie ou opérateur des TAP)	Le problème nous paraît important. Il est important de l'aborder en conseil d'école et d'alerter au nom du principe de précaution les autorités de tutelle (DSDEN et collectivité territoriale)
Elèves	Dépassement des taux d'encadrement	Souvent constaté en raison d'une mauvaise gestion des flux des élèves. Voir normes en bas de tableau	Les budgets de fonctionnement des structures périscolaires doivent être conséquents et adaptés.
Enseignants	Les TAP se déroulent dans les salles de classe	Première conséquence : obligation pour l'enseignant de libérer son espace de travail dès la classe terminée. Deuxième conséquence : confusion de statut des espaces d'activité pour les enfants (apprentissages, loisirs, repos, jeux...) La réforme accentue donc le manque de locaux.	Les lieux périscolaires doivent être en nombre suffisant. Les temps de transition sont un élément de la réussite des activités et nécessite une concertation avec les différents partenaires. Les salles de classe doivent être préservées ou en cas d'absolue nécessité (dans les petites communes en particulier) la cohabitation doit être négociée.
Familles	Confusion entre TAP et APC		
Familles	Activités payantes		Le SNUIPP défend le principe de la gratuité compte tenu des enjeux sociaux de la réforme initiée par le Ministère de l'Education nationale.
Enseignants	Manque ou absence de prise en compte des propositions formulées par les équipes d'école		La concertation doit associer tous les acteurs et l'expression des conseils d'école doit être prise en compte.

Autres points et avis			
Dimension	Constats	Commentaires	Pistes de réflexion de la section départementale du SNUipp
Elèves	Les rythmes d'apprentissage sont différents entre la maternelle et l'école élémentaire	L'organisation actuelle des horaires scolaires le prend peu en compte	
Enseignants	Fatigue grandissante au cours de la première période scolaire		Les causes sont multiples. Les injonctions et les demandes se multiplient . On ne peut que constater une nouvelle fois que l'administration scolaire ne laisse pas le temps aux collègues de s'approprier une nouvelle réforme et de l'adapter aux réalités locales.
Personnel municipal	Réduction des temps d'entretien	L'utilisation des salles de classe pour les TAP a réduit et désorganisé l'amplitude des temps d'entretien, mettant ainsi en cause le niveau d'hygiène et de propreté des	La réforme a un impact sur le temps de travail des personnels territoriaux. La question de leur recrutement et de leur qualification est nettement

		locaux.	posée.

Taux d'encadrement des centres de loisirs (source Direction de la Solidarité et de la Cohésion sociale)				
Structures	Centre de loisirs		Centre de loisirs périscolaire	
	- de 6 ans	+ de 6 ans	- de 6 ans	+ de 6 ans
Encadrement	1 animateur pour 8 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)	1 animateur pour 12 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)	1 animateur pour 10 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)	1 animateur pour 14 enfants (le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement des accueils de loisirs accueillant au plus 50 mineurs*)

2) Position actuelle du SNUipp

Le SNUipp se positionne nationalement pour une réécriture du décret sur les rythmes scolaires.

C'est avec les collègues, que l'analyse des difficultés rencontrées sur le terrain doit servir de point d'appui pour revenir sur le décret en portant des exigences de progrès pour la réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Leur insatisfaction aux côtés de celle des parents d'élèves doit pouvoir s'exprimer : **il est donc indispensable que dès le premier conseil d'école, une motion** constatant les problèmes identifiés, **soit adressée à l'administration ainsi qu'au maire de la commune**, chaque fois que nécessaire. La section départementale peut vous aider à sa rédaction.

Au niveau départemental, le Conseil syndical, réuni le 15 octobre 2013 a confirmé le rejet de la semaine DARCOS (4 jours avec aide personnalisée) et porte à ce jour les revendications suivantes :

→ **un cadrage national** sur l'organisation temps scolaire/temps périscolaire respectueux des rythmes d'apprentissage des enfants, tenant compte des différences entre la maternelle et l'élémentaire et garantissant aux enseignants une bonne qualité de leurs différents temps de travail (classe, préparations, concertations...)

→ **une définition des contenus d'activités périscolaires** pour que celles-ci constituent un véritable complément éducatif.

→ **une péréquation financière** assurant l'égalité sur tout le territoire.